



Communauté de Communes
de la Plaine du Nord Loiret

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

3 rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

17 septembre 2024

Procès-Verbal

Avants-propos

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Commune	Titulaire / Suppléant	Prénom	Nom	Présent	Absent	Procuration à
Andonville	TITULAIRE	Jean Marc	LIROT	X		
Andonville	SUPPLEANT	Sophie	MILLEY	X		
Attray	TITULAIRE	Dominique	GAUCHER	X		
Attray	SUPPLEANT	Michel	GRANDEMAIN	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Alain	CHACHIGNON	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Danielle	CHATELAIN	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Olivier	LEBRET		X	
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Annick	DECOUX	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Serge	THIBAUT	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Emmanuelle	GAZANGEL	X		
Boisseaux	TITULAIRE	Patrick	CHOFFY	X		
Boisseaux	TITULAIRE	Valérie	LEBLOND	X		
Charmont-en-Beauce	TITULAIRE	Delphine	PRUNET	X		
Charmont-en-Beauce	SUPPLEANT	Stéphane	MALON		X	
Chatillon-le-roi	TITULAIRE	Céline	DUPRE	X		
Chatillon-le-roi	SUPPLEANT	Jean	BESNARD	X		
Chaussy	TITULAIRE	Pierre	ROUSSEAU		X	
Chaussy	SUPPLEANT	Eugénie	BACHELARD		X	
Crottes-en-Pithiverais	TITULAIRE	Daniel	POINCLOUX	X		
Crottes-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Jean-Claude	CHANTEAU	X		
Erceville	TITULAIRE	Bertrand	POISSON		X	
Erceville	SUPPLEANT	Nicole	RIDEL		X	

Greneville-en-Beauce	TITULAIRE	Jean Louis	BRISSON	X		
Greneville-en-Beauce	TITULAIRE	Carole	SANTERRE	X		
Jouy-en-Pithiverais	TITULAIRE	Martial	BOURGEOIS	X		
Jouy-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Daniel	MONCEAU		X	
Léouville	TITULAIRE	Christine	PETIT		X	P. CHOFFY
Léouville	SUPPLEANT	Joël	BALLOT		X	
Oïson	TITULAIRE	Sophie	REGNIEZ		X	
Oïson	SUPPLEANT	Angéline	CAILLETTE		X	
Outarville	TITULAIRE	Michel	CHAMBRIN	X		
Outarville	TITULAIRE	Roselyne	LACOMBE		X	
Outarville	TITULAIRE	André	VILLARD	X		
Outarville	TITULAIRE	Chantal	IMBAULT	X		
Outarville	TITULAIRE	Béatrice	LALUCQUE	X		
Tivernon	TITULAIRE	Delphine	BRUCHET	X		
Tivernon	SUPPLEANT	Eric	FLEUREAU		X	

Le compte rendu de la dernière séance (9 Juillet 2024) est approuvé à l'unanimité.

Le conseil communautaire désigne Mme Céline DUPRÉ comme secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Ordre du Jour

1. Convention d'un groupement de commande pour la passation et l'exécution de travaux sur Tivernon pour l'enfouissement de réseaux aériens et le renouvellement du réseau d'eau potable

La commune de Tivernon souhaite enfouir son réseau aérien et une réhabilitation du réseau d'eau potable est également prévue. Dans un souci de simplification admiratives et de réductions des coûts, il est proposé de créer un groupement de commande entre la commune de Tivernon (pour l'enfouissement du réseau aérien) et la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret (pour la réhabilitation du réseau d'eau). Ce groupement permet de lancer une seule consultation pour la maîtrise d'œuvre et une consultation pour les travaux. La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret est désignée comme coordonnateur du groupement. Il a en charge l'organisation des procédures de passation du marché. Il signe, notifie, et assure la bonne exécution du marché.

Vu le code de la commande publique,
 VU le projet de convention de groupement de commande,
 Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande pour les travaux d'enfouissement de réseaux aériens et le renouvellement du réseau d'eau potable sur Tivernon
- D'autoriser le Président à lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre dans le respect des règles de la commande publique

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	22	22	-	-	-

2. Dissolution du SMIPEP de la Sévinerie (ACTE 3)

Le SMIPEP de la Sévinerie ayant procédé à des dépenses en début d'année 2024, les conditions de liquidations précédemment voté sont rendues caduques puisque le SMIPEP aurait dû voter au préalable un budget de liquidation 2024.

Ainsi, après s'être mis en conformité, et avoir intégré les dépenses engagées de 2024, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les nouvelles conditions de liquidations.

Vu la délibération n°C2023-75 du 28 novembre 2023 de la CCPNL décidant de ne pas déléguer l'exercice de la compétence « eau » aux syndicats supra-communautaires à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n°C2023-91 du 12 décembre 2023 de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret désignant ses délégués au sein des syndicats supra-communautaires à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant qu'avec la prise de la compétence « Eau » la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret est en représentation-substitution de ses communes membres dans les syndicats supra- communautaires depuis le 1er janvier 2024 ;

Considérant, dès lors, que depuis le 1er janvier 2024 le SMIPEP de la Sévinerie n'a plus que deux membres : la Communauté de Communes de la Forêt et la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret ;

Considérant que la CCPNL a choisi de ne pas déléguer la compétence au SMIPEP de la Sévinerie au 1er janvier 2024, il ne comptera plus qu'une seule collectivité membre, impliquant sa dissolution de plein droit par la présente délibération ;

Vu la délibération n°2024-09 en date du 1^{er} juillet 2024 du SMIPEP actant sa dissolution et les conditions de liquidation,

A l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la dissolution du SMIPEP de la Sévinerie
- D'accepter les conditions de liquidation du syndicat, comme suit :

- Affectation des résultats comptables à la CCPNL

Les résultats de clôture du syndicat dissout sont les suivants :

Section d'investissement : 0 €

Section de fonctionnement : 233 857.24 €

Ces résultats seront transférés à la CCPNL dans son budget Eau :

- A la ligne 002 pour le résultat de fonctionnement : 233 857.24 €

- Les biens acquis ou réalisés par le syndicat depuis sa création sont transférés à la CCPNL

- Transfert des emprunts en cours à la CCPNL :

Banque	Montant résiduel

Agence de l'Eau Seine Normandie	8 114,71 €
CRCAM Centre Loire	70 475,75 €

- Les restes à recouvrer : 6 262.48 €
- La Trésorerie : le solde de la Trésorerie au jour de la dissolution du syndicat est transféré à la CCPNL pour un montant de 225 735.95 €
- Transfert du personnel : néant.
 - D'autoriser le Président à signer tout acte notarié permettant le transfert de la propriété des immeubles et installations existantes à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.
 - De solliciter auprès de Madame la Préfète du Loiret, l'arrêté de dissolution du SMIPEP de la Sévinerie.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	22	22	-	-	-

3. Présentation des RPQS des services d'eau potable 2023

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a été instauré par décret du 6 mai 1995 pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement vis à vis de l'assemblée délibérante et de l'utilisateur.

Ce rapport doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et transmis pour information au Préfet (art. L.213-2 du code de l'environnement).

Dans le RPQS doivent figurer les indicateurs techniques et financiers définis par l'arrêté référencé en objet et regroupés suivant les thèmes ci-après :

- caractérisation technique du service,
- tarification de l'eau et recette du service,
- indicateur de performance,
- financement des investissements,
- action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Après avoir pris connaissance des RPQS de l'eau 2023, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte les RPQS 2023 pour le service de l'eau potable établis pour les communes et syndicats suivants

Attray	Crottes en P.	Oison	SIAEP Erceville-Andonville-Boisseaux
Bazoches les G.	Greneville en B.	Outarville	SIE Tivernon - Chaussy
Châtillon le R.	Jouy en P.	SIAEP Charmont Léouville	SIVOM Greneville-Châtillon-Guignonville-Jouy

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	22	22	-	-	-

4. Présentation des RPQS de services d'assainissement collectifs 2023

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a été instauré par décret du 6 mai 1995 pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement vis à vis de l'assemblée délibérante et de l'utilisateur.

Ce rapport doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et transmis pour information au Préfet (art. L.213-2 du code de l'environnement).

Dans le RPQS doivent figurer les indicateurs techniques et financiers définis par l'arrêté référencé en objet et regroupés suivant les thèmes ci-après :

- caractérisation technique du service,
- tarification de l'eau et recette du service,
- indicateur de performance,
- financement des investissements,
- action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Après avoir pris connaissance des RPQS de l'assainissement 2023, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte les RPQS 2023 pour le service de l'assainissement collectif établi pour les communes suivantes :

Andonville	Boisseaux	Tivernon
Bazoches	Outarville	

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	22	22	-	-	-

5. Avenant au marché de travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire d'Outarville

Les travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire d'Outarville sont pratiquement terminés.

Seul le lot n°1 – ITE est toujours en cours et devrait se terminer courant octobre.

Le délai d'initial étant fixé au 30 septembre, il convient de prolonger les délais.

Aussi, le Conseil Communautaire, autorise à l'unanimité l'avenant suivant :

- Lot n° 1 – Isolation Thermique par l'Extérieur – Ent. NEYRAT = délai de fin de travaux au 30.11.2024.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	22	22	-	-	-

6. Autorisation lancement d'un appel d'offre pour la fourniture d'électricité

Les contrats d'électricités pour les sites inférieurs et supérieurs à 36 kva arrivent à échéance à la fin de l'année 2024. Il convient de les renouveler.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à lancer un nouvel appel d'offres pour la fourniture d'électricité pour les sites inférieurs et supérieurs à 36 Kva conformément aux règles de la commande publique.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	22	22	-	-	-

7. Décision modificative budgétaire – Budget Principal

La contribution demandée à la CCPNL au FPIC (Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour l'année 2024 est largement supérieure aux années précédentes = 191 136 euros (soit + 54 177 € par rapport à 2023, soit + 39 % d'augmentation).

Les crédits alloués à ce chapitre au budget 2024 ne sont pas suffisants.

De plus, dans le cadre de l'amortissement au prorata temporis prévu par l'instruction budgétaire M57, il convient de réajuster les crédits budgétaires pour ces chapitres.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la décision modificative budgétaire suivante :

Fonctionnement :

Dépenses

- o Chap. 011 – Compte 6248 : Transport collectif divers : - 55 000 €
- o Chap. 013 – Compte 6419 : Remb. Sur rémunération personne : - 2 000 €
- o Chap. 014 – Compte 7392221 : FPIC : + 55 000 €

Recettes

- o Chap. 042 – Compte 777 : Recettes Subv. Transférées : + 2 000 €

Investissement :

Dépenses :

- o Chap. 040 – Compte 13911 : Subv Amortissement : + 2 000 €
- o Chap. 21 – Compte 21838 : Autre matériel Informatique : - 2 000 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	22	22	-	-	-

8. Autorisations d'écritures non budgétaires sur le budget Principal

L'article L. 2321-2 27° du code général des collectivités territoriales dispose que pour les collectivités dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants, les dotations aux amortissements et reprises de subvention des immobilisations constituent une dépense obligatoire.

Or, il a été constaté des anomalies sur les comptes 1311,1313,1318 et 13158 pour défaut d'amortissement. En effet, les reprises de subventions ont été omises. Par conséquent, il convient de corriger ces erreurs sur les exercices antérieurs. Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une

opération d'ordre non budgétaire. Les comptes 13911, 13913, 13918 et 139158 (reprises de subventions) sont débités par le crédit du compte 1068.

De même la fiche d'immobilisation inscrite au C/204132 pour un montant de 400 000 euros issue de la dissolution du syndicat du collège doit être intégrée dans l'inventaire de la CCPNL et faire l'objet de reprises d'amortissement.

L'état d'actif a donc été revu avec le service de gestion comptable de la trésorerie. Il convient donc que le conseil communautaire délibère pour effectuer ce rattrapage.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Comptable public à régulariser les écritures par les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

- Avec un crédit au compte 1068 pour un montant de 103 229.75 € et un débit aux comptes suivants :
 - C/ 13911 : 59 505.47 €
 - C/ 13913 : 8 612.31 €
 - C/ 13918 : 31 372.97 €
 - C/ 139158 : 3 742.00 €
- Avec un débit au compte 1068 pour un montant de 64 035 € et un crédit au compte 2804132.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	22	22	-	-	-

9. Convention de partenariat avec la BCO – Projet AgroEcosens

La coopérative Beauce Champagne Oignons (BCO) basé à Sermaises a répondu un appel à projets européen destiné à favoriser la transition agroécologique et développer des actions de sensibilisation sur cette thématique. Messieurs Alain SAGOT, Vice-Président de la CUMA des Sarmates, et Florent DELAUNAY de BCO ont été rencontrés et ont exposé leur projet aux membres de la commission finances / économie le jeudi 18 avril dernier. A travers le projet « AgroEcosens », les agriculteurs s'engagent à agir sur le couvert des sols de par la variété des plantations et la limitation du recours aux phytosanitaires. Cela leur implique de se former pour connaître les auxiliaires, les plantes ..., d'échanger sur les bonnes pratiques ... L'objectif est d'être plus résilients et de capter du carbone via les plantes.

IL est proposé au conseil communautaire la signature d'une convention prévoyant que la CCPNL apporte son soutien moral à la démarche des agriculteurs concernés et s'engage à réaliser des actions de sensibilisation à la transition agroécologique auprès du jeune public accueilli au sein des structures enfance-jeunesse de la communauté de communes (visite d'une exploitation agricole ainsi que toute autre action en ce sens).

En contrepartie, ladite convention offre la possibilité de percevoir des fonds européens dans le cadre de ses actions. Un forfait de 30 jours sur les trois années à venir, déterminé à l'échelle de l'Entente économique du Nord Loiret, peut être financé dans le cadre de ce projet sur la présentation de justificatifs du temps passé. Il est précisé qu'aucun engagement financier ne sera demandé à la communauté de communes ; seul du temps agents de la communauté de communes sera mobilisé.

La CCDP et la CCPG ont adhéré à ce programme.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide :

- D'approuver l'intégration de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au sein du groupe opérationnel du projet AgroEcosens pour mener toutes actions en faveur de la découverte des métiers agricoles et des organismes de formation dans le milieu agricole auprès des publics jeunes accueillis au sein des structures enfance-jeunesse et scolaire de la CCPNL.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document, notamment la convention de partenariat, laquelle est annexée à la présente délibération ainsi qu'à engager une comptabilité du temps des agents consacré à la mise en œuvre des actions (organisation de visites) et à en solliciter le remboursement.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	22	22	-	-	-

10. Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade	Catégorie	Quotité de temps de travail	Date de création du poste
Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe	C	Temps plein	01/10/2024
Ingénieur	A	Temps Plein	01/11/2024
Adjoint Administratif	C	Temps Plein	01/12/2024

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	22	22	-	-	-

11. Affaires diverses

- *SPANC : Le marché de prestation de services pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif arrive à son terme en 2024 et il convient de préparer son renouvellement. Le conseil communautaire souhaite repartir sur le même modèle de marché, à savoir un appel d'offre en commune avec la Communauté de Communes du Pithiverais.*
- *Journée de prévention sur les écrans (16 novembre 2024) : Mme Céline DUPRÉ informe l'assemblée d'une action de prévention sur les écrans à destination des enfants (de 0 à 18 ans). La matinée se déroulera le samedi 16 novembre au matin. Le lieu reste encore à définir.*

- *Etude mobilité : L'étude mobilité lancée à l'échelle des 3 communautés de communes du nord Loiret a été lancée cet été et est actuellement dans la phase de diagnostic. Une rencontre a déjà été effectuée avec le Bureau d'études Ingérop. Un questionnaire est actuellement en cours à destination de la population avec un atelier de travail prévu le 1^{er} octobre 2024. La restitution finale de l'étude est programmée pour l'été 2025.*

Fin de la séance à 19h45

Le Président
Martial BOURGEOIS



La secrétaire de séance
Céline DUPRÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Céline Dupré", written over a faint, illegible stamp.